

Saint Nazaire



les Eymes

Printemps 2025



DOSSIER
FINANCES
P. 10 À 16

Agenda de mai

Toutes les dates annoncées sont sous réserve de modifications.

- **Mardi 29 avril** : livraison de compost par la Communauté de communes → page 2
- **Dimanche 4 mai** : chasse aux œufs de Pâques et paella géante avec SNEvents Family au parc des Ecoutoux → page 17
- **Lundi 5 mai** : permanence d'aide à la déclaration d'impôts de 17h à 19h sur RDV → page 5
- **Jeudi 8 mai** : commémoration de la victoire du 8-Mai-1945, à 11 heures au monument aux morts devant la mairie.
- **Vendredi 9 mai** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- **Lundi 12 mai** : ciné seniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Navette gratuite. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire au plus tard jeudi 8 mai.
- **Lundi 12 mai** : permanence d'aide à la déclaration d'impôts de 17h à 19h sur RDV → page 5
- **Mardi 13 mai** : atelier de découverte des couches lavables de 18h à 20h en visioconférence → page 17
- **Jeudi 15 mai** : permanence France Services de 13h30 à 16h30 devant la Mairie
- **Vendredi 16 mai** : permanence gratuite de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV
- **Vendredi 16 mai** : activités cognitives proposées par l'association ALT à 14h30 à la caserne → page 17
- **Samedi 17 mai** : course d'orientation familiale organisée par l'APE de 14h à 18h → page 18
- **Dimanche 18 mai** : forum des métiers de la gendarmerie de 9h à 17h → page 18
- **Dimanche 18 mai** : inauguration de l'orgue de l'église de St ismier et concert → page 18
- **Lundi 19 mai** : permanence d'aide à la déclaration d'impôts de 17h à 19h sur RDV → page 5
- **Mardi 20 mai** : dépôt des jouets/jeux au pôle enfance de 16h30 à 18h30 dans le cadre du troc jouets → page 19
- **Mercredi 21 mai** : récupération de nouveaux jouets/jeux au pôle enfance de 9h à 11h dans le cadre du troc jouets → page 19
- **Vendredi 23 mai** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- **Samedi 24 mai** : réunion du club de lecture de la bibliothèque de 9h30 à 11h en salle des 2 colonnes. Plus d'informations à la bibliothèque



Photo de couverture : travaux de rénovation de l'école élémentaire

Prochaine publication :
Essentiel de juin :
parution fin mai 2025.
Articles à envoyer avant
le dimanche 4 mai à
michele.flamand@wanadoo.fr
ou à déposer en mairie

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS :

- 🌐 **Site internet :**
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
- **Suivez-nous**
sur Facebook : Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes

Notez-le

■ INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets végétaux issus des jardins est totalement interdit ; en cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Pour éliminer ses déchets végétaux, tout citoyen doit :

- Soit les composter individuellement
- Soit les réutiliser en paillage
- Soit les porter dans les déchetteries du Grésivaudan toutes les informations sur :

🌐 www.le-gresivaudan.fr/8-dechetteries.htm

■ MISE A DISPOSITION DE COMPOST GRATUIT

C'est le printemps ! Comme chaque année la Communauté de communes Le Grésivaudan propose à ses habitants du compost gratuit pour fertiliser leurs jardins, plantations ou gazon.

Ce compost est destiné aux particuliers. Il est issu de la décomposition de végétaux et répond à la norme NF u 44-051. Près de 95 m³ de matière seront livrés mardi 29 avril à partir de 14h chemin de Bois Claret (chemin le long de l'autoroute côté St Nazaire).

Servez-vous, c'est gratuit, mais pensez à prendre vos contenants ! + infos : 🌐 www.le-gresivaudan.fr/actualite/33/124-distribution-de-compost-dans-les-communes.htm

■ HAIES

Les haies doivent être plantées à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur est supérieure à 2 mètres, et à 0,50 mètre si la haie ne dépasse pas 2 mètres. Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper. ATTENTION ! Les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique afin de ne pas gêner la visibilité et le passage des véhicules, et permettre aux piétons de marcher sur les bords des chemins du village en toute sécurité.

■ CANICULE

Comme tous les ans, vous trouverez dans ce bulletin un imprimé pour vous inscrire sur le fichier communal canicule. Depuis 2005, les Maires sont tenus de proposer l'inscription dans ce fichier qui est utilisé lors du déclenchement du plan de gestion de la canicule par le Préfet entre le 1^{er} juin et le 31 août. Les personnes déjà inscrites dans le fichier communal n'ont pas besoin de se réinscrire. Elles seront contactées par le service accueil de la Mairie dans le courant du mois de mai pour la mise à jour de leurs données.



Sommaire

EDITORIAL DU MAIRE P. 3

INFOS MUNICIPALES P. 4/7

- Rentrée scolaire / Travaux de l'école élémentaire p. 4
- Nouveauté pour l'année scolaire 2025-2026 : mise en place de la cantine à 1 € p. 4
- Campagne de radiation des listes électorales p. 4
- Permanences Impôts - Aide à la déclaration d'impôt p. 5
- Mini compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2025 p. 5
- Obligation Légale de Débroussaillage - OLD - et la prévention des feux avant le 1^{er} juin p. 6
- Nouveauté à la bibliothèque p. 6
- Portrait d'agent p. 7
- Boîte à livres p. 7
- Nuisances sonores : quelques rappels pour les beaux jours p. 7
- Rénovation de l'école : bilan des subventions publiques reçues p. 8
- Recensement citoyen des jeunes à partir de 16 ans p. 8
- Une belle collecte, pour un beau projet ! p. 9

DOSSIER : BUDGET 2025 P. 10/16

INFOS INTERCOMMUNALES P. 17

- Atelier de découverte des couches lavables p. 17

VIE DES ASSOCIATIONS P.17/19

- Pâques 2025 - Une chasse aux œufs pas comme les autres p. 17
- Les remue-méninges, activités cognitives p. 17
- Course d'orientation de l'APE p. 18
- Forum des métiers de la gendarmerie p. 18
- Inauguration de l'orgue de l'église de St Ismier après son « relevage » p. 18
- Le conseil municipal des enfants organise une journée « troc jouets » p. 19
- Retour de l'événement artistique dans les jardins de Saint-Nazaire les Eymes ! p. 19

RENSEIGNEMENTS UTILES P.20

PHARMACIES DE GARDE P.20



Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil municipal a voté le budget de la commune le 25 mars. Il est le fruit de longues heures de travail et je tiens à remercier Claude BENOIT, adjoint aux finances et les services communaux pour la qualité du travail.

Ce budget a été préalablement présenté à la commission finances puis en réunion publique à laquelle une trentaine de personnes ont assisté.

Vous constaterez sans surprise qu'une très grande part de nos investissements concernent les travaux de l'école élémentaire. La situation de la commune reste cependant très saine.

Les taux communaux ainsi que les tarifs n'ont pas augmenté, reflet de la bonne situation de la commune. Une exception est à noter, le tarif d'utilisation de la borne électrique du parking des Ratz qui augmente de 0,20 € afin de couvrir la dépense de la commune.

Un gros travail de professionnalisation des agents du service Enfance-Jeunesse a permis de remplir les exigences de la CAF pour que la restauration scolaire soit déclarée et ainsi de bénéficier d'aides CAF non négligeables rendant ce service moins déficitaire.

De plus nous allons mettre en place le dispositif cantine à 1 € pour les QF inférieurs à 1 000 tant que l'Etat le financera en versant 3€ à la commune + 1€ car le traiteur respecte la loi Egalim. Ce dispositif ne concerne que les tarifs de restauration scolaire de l'année scolaire 2025-2026.

Je vous laisse prendre connaissance de ces changements au travers du dossier spécial très complet de ce bulletin. Bonne lecture.

Prenez soin de vous.

Le Maire,
Michèle FLAMAND

RENTRÉE SCOLAIRE / TRAVAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



L'article paru dans l'Essentiel d'avril concernant le report de la rentrée scolaire si les travaux n'étaient pas terminés pour la rentrée de septembre 2025 est notre traditionnel poisson d'avril.

Non, non les enfants vous n'aurez pas de longues vacances d'été car si les travaux n'étaient pas terminés les cours seraient dispensés dans les structures modulaires comme actuellement, et la nouvelle classe créée à la rentrée serait temporairement hébergée en Mairie dans la salle du Conseil municipal. Ce choix semble le plus pratique car la Mairie est à proximité des autres classes et dispose de toilettes dans le bâtiment.

Les séances du Conseil municipal et les mariages/parrainages auraient alors lieu dans la caserne, chemin de la Touvière. Et ce n'est pas un poisson cette fois.

J'espère n'avoir pas trop inquiété les parents.

NOUVEAUTÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 : MISE EN PLACE DE LA CANTINE À 1€

Le conseil municipal du 25 mars 2025 a approuvé la mise en place d'une tarification à 1 € de la cantine (les jours d'école) pour les enfants dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000, à compter du 1^{er} septembre 2025 et ainsi adhérer au dispositif mis en place par l'Etat.

Comment ça marche ?

- Chaque enfant dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 paiera son repas du midi 1€
- La dégressivité pour fratrie ne s'appliquera plus aux enfants bénéficiaires de la cantine à 1 € *
- Les enfants avec un quotient familial supérieur à 1000 continueront à payer le même tarif qu'actuellement, qui n'augmente pas

Pour chaque repas à 1 €, l'Etat verse une compensation financière à la commune. Nous accédons également à une bonification car la commune respecte les obligations de la loi Egalim (taux de produits locaux, bio et durables).

Pour combien de temps ?

Cette mesure sera valable uniquement pour l'année scolaire 2025/2026, car l'Etat ne s'est pas engagé sur la pérennité de son soutien.

En cas de non reconduction du dispositif par l'Etat, en septembre 2026 les tarifs normaux (ceux payés pour l'année scolaire 2024/2025) seront remis en place.

La cantine est un espace d'apprentissage du bien manger et du vivre en société, il est donc important de lever les barrières qui empêchent les enfants d'y accéder.

Avec l'aide financière de l'Etat, la commune s'engage pour proposer au plus grand nombre des repas de qualité à un prix abordable.

Nous espérons que l'Etat prolongera ce dispositif afin de nous permettre de maintenir cette tarification au-delà de l'année scolaire 2025/2026 et ainsi poursuivre notre politique active en faveur de la jeunesse.



CAMPAGNE DE RADIATION DES LISTES ÉLECTORALES

Une campagne de radiation des listes électorales va très prochainement être lancée, afin de radier les électeurs ayant perdu leur lien d'attache avec la commune.

Nous demandons aux personnes ayant déménagé au sein de la commune ou ayant connu un changement d'adresse (changement de nom de voie ou renumérotation) de se signaler.

Cela concerne notamment **les habitants des Impasses du Petit Pont et de Medicis, l'Impasse du Verger ainsi que l'Impasse du Mitolet.**

En effet, si votre adresse n'est pas correcte dans nos fichiers, vous risquez une radiation des listes et ainsi, ne pas pouvoir voter pour les prochaines élections.

Pour effectuer ces changements, nous avons besoin de connaître votre adresse. Pour cela nous vous remercions donc de bien vouloir contacter la Mairie par téléphone au 04 76 52 24 29 ou par mail : [✉ contact@mairie-sne.fr](mailto:contact@mairie-sne.fr)

Rappel : vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale en vous rendant sur le site www.elections.interieur.gouv.fr mais vous ne verrez pas l'adresse postale.

PERMANENCES IMPÔTS - AIDE À LA DÉCLARATION D'IMPÔT

La déclaration d'impôt sur les revenus 2024 approche ! Celle-ci doit être effectuée entre mi-avril et le 1^{er} juin 2025.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir cette déclaration ou si vous avez des questions la concernant, vous pouvez être aidés dans cette démarche lors de permanences organisées en mairie.

Celles-ci seront effectuées par un habitant de Saint-Nazaire les Eymes, agent des finances publiques, à l'origine de cette proposition et qui interviendra de manière bénévole.

Trois permanences sont ainsi prévues en mairie : les lundis 5 mai, 12 mai et 19 mai de 17h à 19h sur rendez-vous au ☎ 04 76 52 24 29.

MINI COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

1. **Approbation du compte de gestion 2024 de la Commune**
 - Résultat de fonctionnement : **869 180,46 €**
 - Résultat d'investissement : **956 848,91 €**
 - Résultat de clôture : **1 863 764,69 €**
2. **Approbation du compte administratif 2024 de la Commune**
Le compte administratif est identique au compte de gestion
3. **Annexe au compte administratif 2024 relative à l'impact du budget pour la transition écologique**
Pour l'année 2024, l'impact sur l'atténuation du changement climatique de 10 projets a été mesuré, pour un montant total de 748 642,29 €. 62,36 % du total de cette somme a un impact favorable, 33,15 % défavorable, et 4,47 % neutre.
4. **Affectation du résultat antérieur d'exploitation 2024**
Résultat de **869 180,46 €** affecté en section d'investissement au compte 1068 « Réserves »
5. **Vote des taux d'imposition 2025 de la Commune**
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires identiques aux taux applicables depuis 2023.
6. **Mise à jour de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°1**
7. **Approbation du Budget Primitif 2025 de la Commune**
 - Budget de fonctionnement : **3 459 067 €**
 - Budget d'investissement : **5 129 320 €**
 - Budget total : **8 588 387 €**
8. **Subventions 2025**
Montant total : 75 010 €, dont 16 903 € aux associations communales, 57 757 € aux autres organismes (écoles, CCAS), 350 € aux organismes extérieurs.
9. **Mise en œuvre de la cantine à 1 € pour l'année scolaire 2025-2026**
Pour l'année scolaire 2025-2026, les enfants avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 paieront leur repas du midi **1 €**.
10. **Restaurant scolaire - approbation des nouveaux tarifs applicables du 01/09/2025 au 03/07/2026 (Familles)**
11. **Service Enfance-jeunesse – approbation des tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi au 01/09/2025**
12. **Service enfance-jeunesse – approbation des tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances) au 01/09/2025**
13. **Droits de stationnement sur la voirie publique et places de marché à compter du 01/04/2025**
14. **Rappel des tarifs communaux**
15. **Autorisation de célébrer les mariages à la Caserne de façon temporaire**
La salle communale de la Caserne est affectée en tant qu'annexe de la maison commune, afin que des mariages puissent y être célébrés temporairement pendant la période située entre la rentrée scolaire de septembre 2025 et l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
16. **Frais de fonctionnement du centre Medico-scolaire (médecine scolaire)**
La participation financière est de 0,74 euros par élève du 1^{er} degré scolarisé dans la Commune, soit 198,32 € pour 268 élèves au titre de l'année scolaire 2024-2025.
17. **Bibliothèque municipale l'Oiseau-Lyre - Convention de coopération intercommunale 2024-2026 pour le fonctionnement du réseau de lecture publique de la CCLG**

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT – OLD - ET LA PRÉVENTION DES FEUX ➤ AVANT LE 1^{er} JUIN



St Nazaire les Eymes fait partie des 37 communes de l'Isère concernées par l'Obligation Légale de Débroussaillage. Pour savoir si vous êtes soumis à l'OLD, rendez-vous sur le site :

www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

Rappel du calendrier des travaux :

- **Octobre à février** : débroussaillage ou entretien mécanique de la parcelle en question
- **Mars - Avril** : enlèvement des rémanents (broyage ou compostage sur place, évacuation en déchetterie...)
- **Mai - Septembre** : une tondeuse relativement puissante vous permet de tenir à une hauteur assez basse la couverture herbacée de votre terrain
- **Avant le 1^{er} juin**, le débroussaillage ou le maintien en état débroussaillé doit être réalisé.

Débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation. Le débroussaillage diminue le risque d'incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.

Soyons vigilants : les périodes de canicules augmentent... les risques d'incendie aussi.

Le guide de l'OLD est téléchargeable sur :

🌐 www.isere.gouv.fr > Forêt > Prévention contre les incendies de forêts > Obligation Légale de Débroussaillage > Guide du débroussaillage réglementaire

Des exemplaires papier sont disponibles à l'accueil de la Mairie sur simple demande.

NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Marie-Armelle SUEL, psychomotricienne et habitante de la commune de Saint-Nazaire les Eymes, est l'auteure de « Bougeotte Psychomot' », un livre-CD dont la bibliothèque a récemment fait l'acquisition.

Bougeotte Psychomot' c'est un ouvrage destiné à la fois aux parents, aux professionnels de l'enfance, et aux enfants entre 3 et 8 ans, mais c'est aussi : 13 histoires à bouger auxquelles les enfants n'auront qu'à se laisser guider par la voix ; 12 chansons originales et stimulantes qui rythment les histoires et accompagnent les enfants dans leurs expériences corporelles ; 1 livre contenant des explications sur les notions fondamentales de la psychomotricité, des idées d'activités pour prolonger l'expérience Bougeotte, les paroles des chansons et bien d'autres surprises.

Contenant deux CD, l'ouvrage vise à stimuler les enfants, à leur faire prendre conscience de leur corps et renforcer leur confiance en eux. En somme, il représente un support astucieux pour accompagner les enfants qui aiment bouger.

+ infos sur 🌐 [//bougeotte-psychomot.fr/](http://bougeotte-psychomot.fr/)

Disponible dans les rayons de la bibliothèque, venez le feuilleter et/ou l'emprunter.



PORTRAIT D'AGENT

La série de portraits continue. Après Marine, Pauline, nous restons au service Enfance-Jeunesse pour vous présenter Laura.

Je m'appelle Laura TERRIER, j'ai 57 ans et je suis ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) depuis environ 7 ans.

J'ai habité la commune dans les années 2000. J'ai commencé à travailler en tant qu'agent technique de service pour l'école maternelle, tout en intervenant à la cantine. Après avoir obtenu mon CAP Petite Enfance, j'ai postulé sur un poste d'ATSEM, sur lequel j'ai été embauchée.

Mes missions principales sont :

- veiller au bien-être des enfants au quotidien et assister l'enseignant dans ses missions pédagogiques sur les temps scolaires,
- assurer l'entretien des salles de classe et du matériel en dehors des temps scolaires.

J'aime beaucoup travailler en équipe, aussi bien avec les enfants qu'avec les adultes.

Nous avons la chance d'avoir une bonne ambiance de travail, ce qui se répercute très positivement sur les enfants comme sur les agents.



BOÎTE À LIVRES

Vous l'attendiez toutes et tous. La nouvelle boîte à livres est arrivée.

Elle a été choisie par Eric CHARPENTIER, conseiller délégué aux affaires scolaires et à l'intergénérationnel et installée par les services techniques de la commune.

Elle est prête à accueillir les livres en bon état que vous ne souhaitez plus conserver et profitez de votre venue pour choisir votre prochaine lecture.



NUISANCES SONORES : QUELQUES RAPPELS POUR LES BEAUX JOURS

Les beaux jours sont bien là ! C'est l'occasion de rappeler quelques règles du bien-vivre ensemble, en particulier celles relatives aux nuisances sonores, et ce pour la tranquillité de tous.

Bruits

Par arrêté préfectoral, les bruits générés par les particuliers (tondeuses, taille-haies...) sont autorisés

- en semaine, de 8h30 à 12h puis de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Quant aux bruits de chantier générés par des entreprises (sur le domaine public ou privé), ils sont autorisés de 7h à 20h, du lundi au samedi et sont interdits les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Il s'agit dans ce cas de travaux réalisés par des entreprises.

Si des particuliers réalisent eux-mêmes ces travaux, ils sont soumis aux horaires concernant les bruits générés par les particuliers au même titre que la tondeuse.

Vous le constaterez, le dimanche après-midi c'est fini!!!! La rime pourrait prêter à sourire si cette consigne était respectée. Pour le bien-être de tous, le bon vivre ensemble, merci de respecter ces horaires.

Aboiements

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont priés de prendre toutes les mesures nécessaires à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, jour et nuit.

Toute infraction peut faire l'objet d'une contravention.

Plainte peut également être déposée auprès de la gendarmerie de Saint-Ismier ☎ 04 76 52 15 45.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE : BILAN DES SUBVENTIONS PUBLIQUES REÇUES

Comme l'indique le dossier dédié aux finances de Saint-Nazaire-les-Eymes que vous pouvez lire dans ce numéro, le projet de rénovation de l'école élémentaire du Manival représente un investissement majeur pour la commune, le plus conséquent de ce mandat.

Afin d'assurer le financement de cette opération, la commune a mené une démarche active de recherches de subventions.

Les dernières réponses étant désormais parvenues, il est possible d'effectuer le bilan des subventions reçues.

Au total, la commune a obtenu **1 389 403 €** de subventions publiques pour cette opération, qui se répartissent de la façon suivante :

Financier (dispositif)	Montant
Etat (Fonds Vert – rénovation thermique des bâtiments)	534 173 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Région)	400 000 €
Département de l'Isère (Dotation territoriale)	150 000 €
Département de l'Isère (Bonification performance énergétique)	100 000 €
Communauté de communes Le Grésivaudan (Fonds de concours rénovation thermique bâtiments publics)	112 000 €
Agence de l'eau	73 230 €
Département de l'Isère (1 arbre / 1 habitant)	20 000 €
TOTAL	1 389 403 €



La commune remercie ces partenaires, qui lui permettent de garantir la soutenabilité financière de ce projet structurant. A ces subventions publiques s'ajoutera le produit des certificats d'économies d'énergies, dont le montant sera connu à l'issue des travaux.

RECENSEMENT CITOYEN DES JEUNES À PARTIR DE 16 ANS

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout(e) jeune Français(e) âgé(e) de 16 ans. Le jeune doit faire la démarche lui-même mais en son absence, l'un de ses parents peut faire cette démarche à sa place, avant son 18^{ème} anniversaire.

Les personnes nées en France doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Cette démarche peut être effectuée en mairie (se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile) ou en ligne sur le site www.service-public.fr

Le recensement citoyen permet :

- de déclencher la convocation à la journée défense et citoyenneté,
- l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans,
- la remise d'une attestation de recensement obligatoire pour l'inscription à certains examens ou concours.

UNE BELLE COLLECTE, POUR UN BEAU PROJET !

Samedi 12 avril, des enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) aidés par quelques parents bénévoles ont tenu une permanence de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures à la « petite gare » pour récolter les dons des habitants pour leur projet « **venir en aide aux animaux abandonnés** ».

Tous les dons récoltés ont été ensuite apportés à l'association l'APAGI (Association pour la Protection des Animaux Grenoble et Isère) située au Versoud.

Chaque année, les enfants du CME doivent choisir 3 projets :

- un projet pour améliorer leur quotidien
- un projet pour améliorer la vie sur la commune
- un projet pour « les autres ».

C'est sur dernière thématique des projets pour « aider les autres » qu'ils ont construit et organisé leurs actions (choix de l'association, publicité, informations, modalités de la collecte, etc...).

Environ une cinquantaine d'habitants ont répondu à leur appel et la collecte en nourriture, jouets, couvertures, gamelles, paniers a été de belle facture pour le plus grand bonheur des enfants à l'initiative du projet !

Un grand merci à vous tous, parents, donateurs pour l'aide et le soutien que vous avez apporté au projet des enfants.



A venir !

Leur prochain projet « Troc-jouets » qui a pour but de **limiter le gaspillage** sera organisé en 2 temps :

- Collecte des jouets : mardi 20 mai - soir (16h30-18h30) au pôle enfance.
- Récupération d'un autre jeu : mercredi 21 mai - matin (9h-11h) au pôle enfance.

Voir l'article dans ce bulletin.

Tous les jouets qui ne seront pas récupérés en fin de matinée seront donnés à une association caritative.

Alors enfants, parents préparez-vous à troquer !



Claude BENOIT,
Adjoint aux finances

ÉVOLUTION DES FINANCES 2024-2025

Une réunion de présentation a été organisée pour les habitants le mercredi 19 mars. Mardi 25 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2024 et voté le budget primitif 2025.

Nous vous présentons, dans un premier temps les résultats de l'exercice 2024 de la Commune, les investissements structurants programmés au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissements 2023/2026 (PPI) et les moyens de financement inhérents à ce plan, puis le Budget 2025 de la Commune.

RÉSULTATS EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024

Le **compte administratif** est tenu sous la responsabilité du Maire. Il comptabilise les dépenses et les recettes de l'exercice 2024.

Le **compte de gestion** est tenu par la Trésorerie Principale et doit être égal au compte administratif au centime près.

Le résultat de fonctionnement 2024 est de **869 180,46 €** et sera affecté à l'investissement pour l'exercice 2025, ce qui permettra une dotation supplémentaire important pour le budget d'investissement. Il est primordial pour l'avenir de la Commune d'avoir toujours un bon niveau d'investissement notamment quand il s'agit de travaux structurants comme la réhabilitation thermique énergétique de l'école élémentaire (voir ci-dessous PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement).

Ce qui peut être surprenant, c'est l'excédent d'investissement 2024 de **994 584,23 €** (constitué du résultat de l'exercice **956 848,91 €** et de l'excédent antérieur (2023) de **37 735,32 €**). En effet, il était prévu un budget supérieur pour les travaux de l'école mais des décalages dans les travaux et leur facturation font reporter **800 000 €** en 2025. Cet excédent important sera donc utilisé au cours de l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 619 516,35 €	Dépenses	1 929 684,42 €
Recettes	3 488 696,81 €	Recettes	2 886 533,33 €
RÉSULTAT EXERCICE	869 180,46 €	RÉSULTAT EXERCICE	956 848,91 €
Excédent antérieur reporté	0 €	Excédent antérieur reporté	37 735,32 €
Résultat de clôture exercice	869 180,46 €	Résultat de clôture exercice	994 584,23 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	1 863 764,69 €		

Le **résultat global de clôture** montre un excédent de **1 863 764,69 €**

ANALYSE FINANCIÈRE - EXERCICE 2024

Les ratios financiers montrent une situation très saine des finances permettant de soutenir les coûts importants de nos investissements, de la hausse mécanique des charges générales et des dépenses pour les ressources humaines. Cette dernière dépense concerne particulièrement la mise à niveau de l'encadrement et de la qualification des personnels affectés au service enfance jeunesse, ce qui améliore le service aux enfants de notre commune et nous permet aussi de bénéficier de l'aide financière de la CAF. Il ne faut pas oublier aussi la hausse des cotisations sociales (+ 4 % de cotisations retraites en 2025).

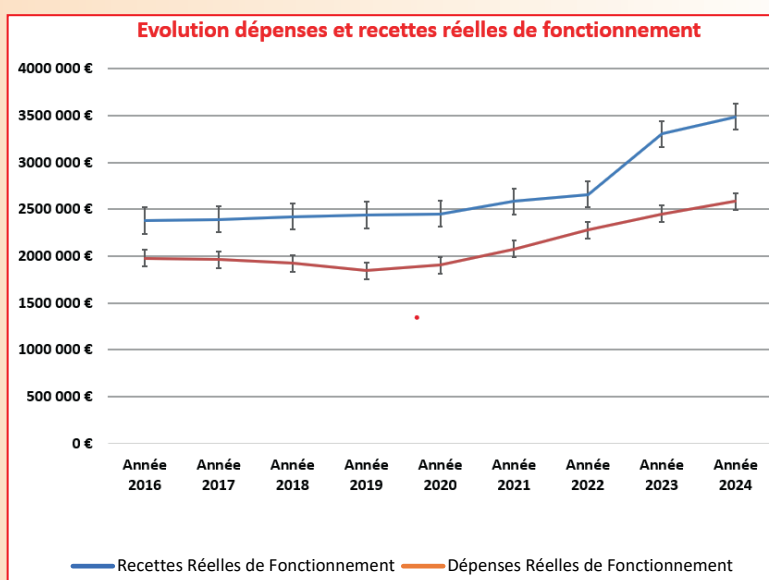
Cette situation financière nous permettra donc de réaliser les investissements nécessaires afin d'assurer des services adaptés aux besoins des habitants de notre Commune.

Dans cette approche, les opérations d'ordre, transferts entre sections ne sont pas pris en compte, seul figure ce qui est réellement encaissé ou décaissé.

Nous pouvons observer que :

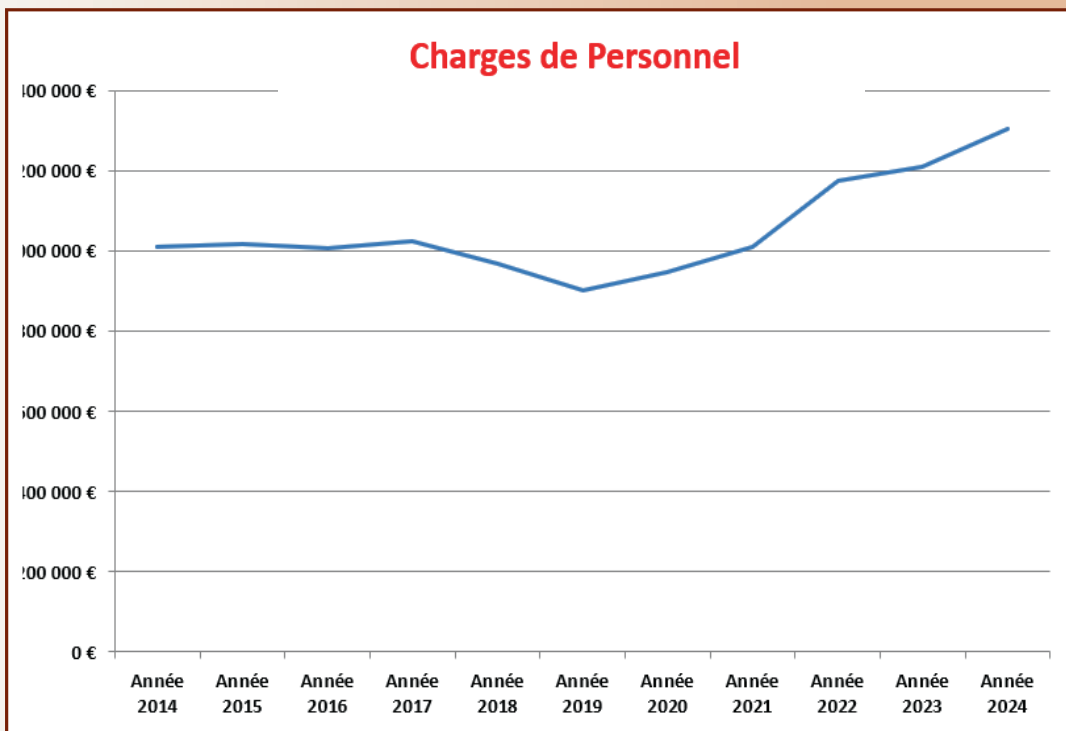
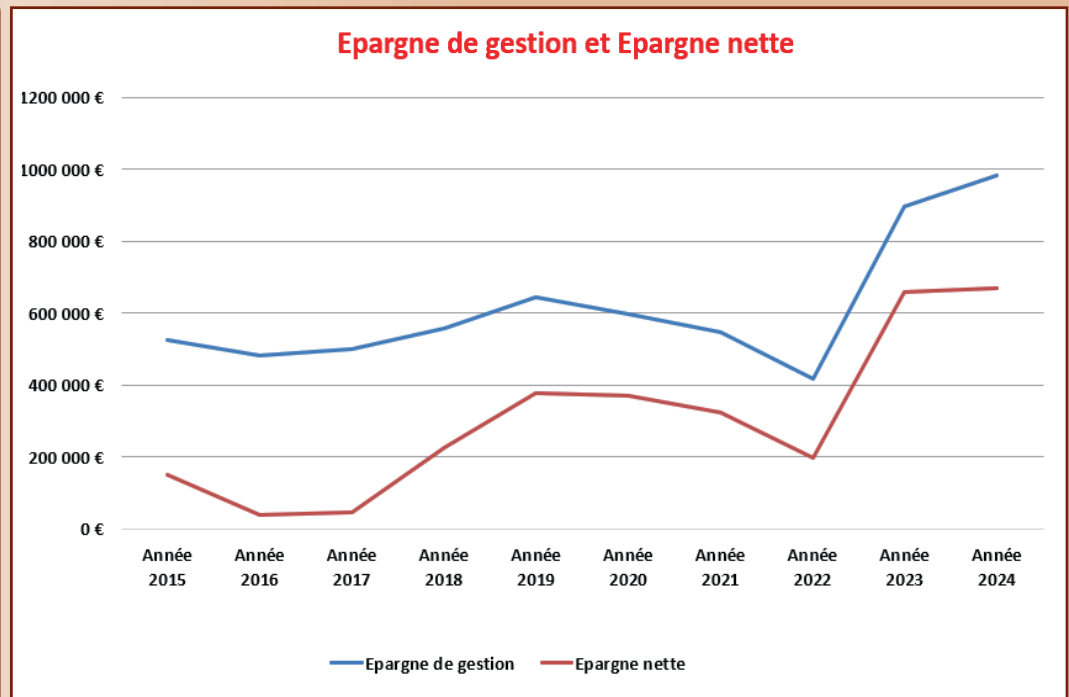
- Nous connaissons encore en 2024 une hausse de recettes réelles notamment sur les postes ressources fiscales, ventes de services. Il est important de souligner que cette augmentation de recettes est fondamentale pour obtenir un excédent sur les dépenses, nous permettant ainsi de financer nos investissements sans trop d'endettement.

- Par contre, nos dépenses réelles avaient baissé suite à une gestion rigoureuse mais ont augmenté ces dernières années (cf. ce évoqué ci-dessus) mais il faut remarquer qu'elles sont maîtrisées dans la mesure où elles progressent beaucoup moins rapidement que les recettes.



L'épargne de gestion constitue la capacité d'autofinancement de base et l'épargne nette constitue la réelle capacité d'autofinancer (CAF) les investissements en ayant payé le capital et les intérêts de la dette.

Nous constatons une nette amélioration de notre CAF à partir de 2018 (46K€ en 2017, 372K€ en 2020) et, par contre, une diminution sensible en 2021 (325 K€) et 2022 (196K€) avec une hausse importante en 2023 (660K€) et en 2024 (670 K€). Notre capacité de désendettement est de 3,6 ans (2,3 ans en 2023), ce qui est considéré comme très bas.



Ce schéma montre une baisse très sensible des dépenses en 2018 et 2019, malgré le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), grâce à des mesures liées à l'organisation, à la dématérialisation, aux méthodes de remplacement ou non remplacement, etc. La hausse en 2020 et 2021, est due à la reprise suite à la pandémie pour revenir au niveau de 2017.

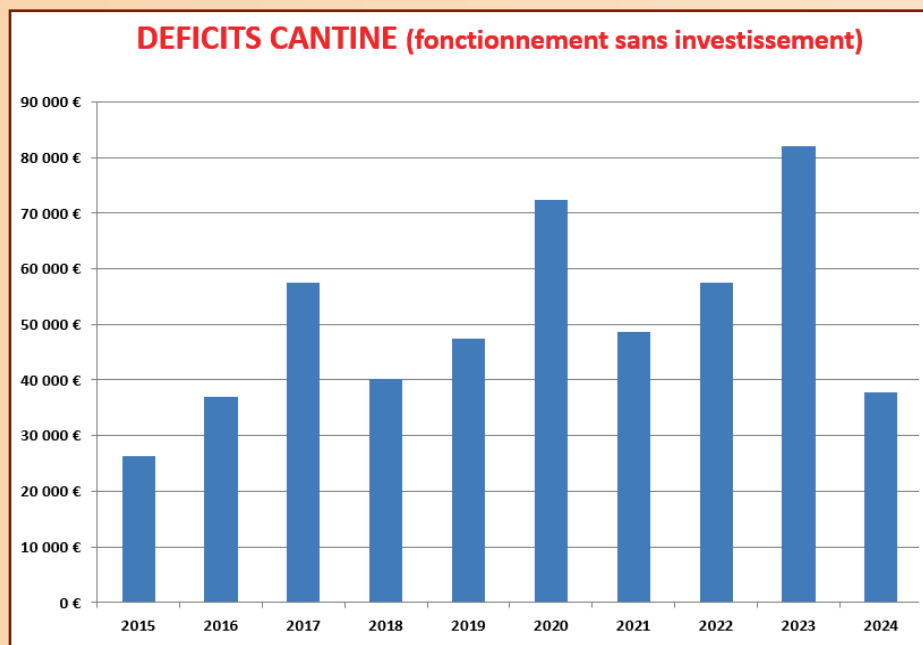
La hausse de 2022 et 2023 est essentiellement liée à l'augmentation de l'activité du service Enfance-Jeunesse (création du centre de loisirs vacances, renforcement de la capacité d'accueil de la cantine, garderie, création de l'Espace Jeunes) ; en 2024, la mise en place des normes d'encadrement fixées par l'Etat ont permis d'améliorer le service aux enfants mais aussi de bénéficier de l'aide financière de la CAF. Il ne faut pas oublier les augmentations du point d'indice décidées par l'Etat en 2022 et 2023, la structuration nécessaire de certains services (recrutement d'un agent en charge de l'urbanisme en 2022).

ZOOM SUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Nous considérons que ce sont des services au service de nos concitoyens et donc pas nécessairement équilibrés du point de vue financier.

Ce sont quand même des charges conséquentes mais nécessaires sur notre budget. Nous pouvons observer un réel rééquilibrage financier (déficit 82 000 € en 2023, 38 000 € en 2024) du service accompagné par une amélioration de la qualité rendue aux enfants.

En effet, le nombre et la qualification des personnels ont été renforcés notamment pour la cantine et cette politique a permis de bénéficier des aides financières importantes de la CAF.



Le résultat financier de l'ensemble des missions du Service Enfance Jeunesse, c'est-à-dire l'accueil du mercredi, l'accueil périscolaire matin et soir, la Cantine, le Centre de Loisirs et l'Espace Jeune, est de - 36 238,36 € avec l'aide de la CAF.

Résultat de fonctionnement sans aide de la CAF : - 99 520,65 €

Aide de la CAF : 63 282,29 €

Résultat de fonctionnement avec l'aide de la CAF : - 36 238,36 €

En résumé, ce service s'est vraiment mobilisé pour améliorer encore le service aux enfants mais aussi pour mettre en œuvre une gestion rigoureuse et bénéficier de l'importante aide de la CAF. Ce service est très important pour tous nos concitoyens et leurs enfants et donc le déséquilibre financier maîtrisé est acceptable.

ANNEXE DU COMPTE ADMINISTRATIF : LE BUDGET VERT

Ce budget vert ou plutôt compte vert a pour objectif d'analyser nos dépenses réelles d'investissement au prisme des objectifs de transitions énergétiques. Cette année, l'axe d'analyse des dépenses concerne l'atténuation du changement climatique. D'autres axes devront être analysés les prochaines années : la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes en 2026, puis en 2027 l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire et la prévention et contrôle de la pollution.

Cette année et pour le premier axe, l'analyse donne :
62,36 % des dépenses éligibles favorables, 33,15 % défavorables et 4,47 % neutres.

Même si n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, ce diagnostic est important pour mieux utiliser dans l'avenir nos ressources budgétaires d'investissement.

BUDGET 2025

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après un parcours législatif très compliqué, la loi de Finances 2025 a été promulguée au Journal Officiel le 15 février 2025.

Les collectivités, relayées par l'Association des Maires de France et Intercommunalités de France, retiendront notamment la ponction importante sur leurs recettes et l'amputation du fonds vert (2,5 milliards ➔ 1,15 milliard)

Que retenir de ce budget pour les collectivités ? De l'incertitude pour l'avenir et ... pour le présent !

Le ministre de l'économie, Monsieur Eric LOMBARD, a salué un « texte de compromis » et de « redressement financier » qui doit permettre de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025.

Devant la dette abyssale de 3 305 milliards à la fin 2024 à hauteur de 113 % du PIB (source INSEE), des mesures qu'il aurait fallu prendre bien avant sont enfin définies...

La croissance prévue de 0,9% semble optimiste et devrait plutôt s'approcher de 0,7%, ce qui devrait avoir comme conséquence, si le déficit doit être respecté, de décider de nouvelles économies ou...

S'il est moins brutal qu'annoncé initialement, les communes, les EPCI, les départements et les régions et certaines communes (2 000 au niveau national dont Saint-Nazaire les Eymes) devront tout de même endurer une ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes, se décomposant en deux mesures :

- Un gel de la fraction reversée de la TVA (qui coûtera 1,2 milliard d'euros aux collectivités) / Saint-Nazaire les Eymes non concernée
- l'instauration d'un dispositif de mise en réserve d'1 milliard d'euros, appelé Dilco (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités) qui ciblera quelque 2 000 collectivités (communes et EPCI à hauteur de 500 millions d'euros départements de 220 millions et régions de 280 millions) dont Saint-Nazaire les Eymes à hauteur de 26 000 €.

Les collectivités devront également intégrer dans leur budget la hausse de 12 points, sur 4 ans, des cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL) (45 000 € environ à terme pour notre commune), qui pesera plus d'un milliard d'euros sur les budgets.

L'effort global demandé aux collectivités serait de l'ordre de 6 milliards (cette année pour Saint-Nazaire les Eymes : 57 000 €) La soutenabilité à moyen terme des finances publiques continue donc à appeler des mesures correctrices fortes. Le Haut Conseil des Finances Publiques rappelle que le retour à des niveaux de dette plus bas est impératif. La France pourrait alors disposer de marges de manœuvre suffisantes et nécessaires pour être en mesure de faire face à l'avenir à des chocs macroéconomiques ou financiers et aux besoins d'investissement public élevés.

Au-delà de ce budget, il faut se projeter dans les années suivantes pour continuer à faire des efforts de prudence pour notre budget.

La ministre chargée des comptes publics, Madame Amélie de MONTCHALIN a prévenu que « dès le prochain budget et jusqu'en 2029, nous aurons à lancer des réformes plus profondes pour dépenser mieux, pour revoir l'organisation de notre action publique avec les collectivités, dans la sphère sociale ... »

Toute l'équipe municipale s'attèle avec énergie à mettre en œuvre les projets d'investissement accompagnés de la maîtrise des équilibres budgétaires malgré les contraintes actuelles.

Au vu de ce contexte, les principales orientations budgétaires de la commune sont les suivantes :

- Poursuite la maîtrise des dépenses (notamment de fonctionnement)
- Maintien des grands équilibres financiers et budgétaires
- Recherche systématique de subventions
- Maintien de notre capacité d'autofinancement (de façon à limiter l'endettement)

Ambitieux, notre budget 2025 n'en demeure pas moins prudent. Au vu des réformes financières en cours, des prélèvements, des baisses de dotation de l'Etat..., il faudrait prévoir l'imprévisible...

INVESTISSEMENT STRUCTURANT 2025

ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2023 / 2026

Comme vous le savez certainement nous avons mis en œuvre deux investissements « phares » très importants et structurants lors de notre mandat :

Le nouveau cimetière des Coteaux qui a été inauguré en 2023.

La réhabilitation thermique, énergétique de l'Ecole élémentaire du Manival était nécessaire car elle n'est plus adaptée aux nouvelles normes et à l'évolution du climat. Cette opération d'envergure concerne la rénovation globale du bâtiment, de ses espaces extérieurs, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le chantier doit finir en juillet 2025 sauf aléas... Nous vous invitons à consulter le dossier de rénovation dans la parution du dossier de l'été 2024.

Nous constatons sur la programmation financière annuelle de la rénovation de l'école du Manival que l'opération totale coûte environ 4 800 000 €. Le montant des subventions obtenues de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, etc. se monte à plus de 1 300 000 € sachant que 1 040 000 € seront versées en 2025. A cela nous pourrions ajouter le fonds de compensation de la TVA qui sera versé comme le reste des subventions en 2026.

En plus de cet investissement, nous pouvons ajouter quelques autres investissements majeurs tels que l'enfouissement partiel du réseau aérien chemin du Piat et chemin de Retour, l'aménagement des voiries chemin du Piat et chemin de Retour, l'enfouissement de PAV (Point Apport Volontaire) et divers travaux voiries et éclairage.

Il faut signaler que la recherche active de subventions a été un objectif important pour tous ces investissements.

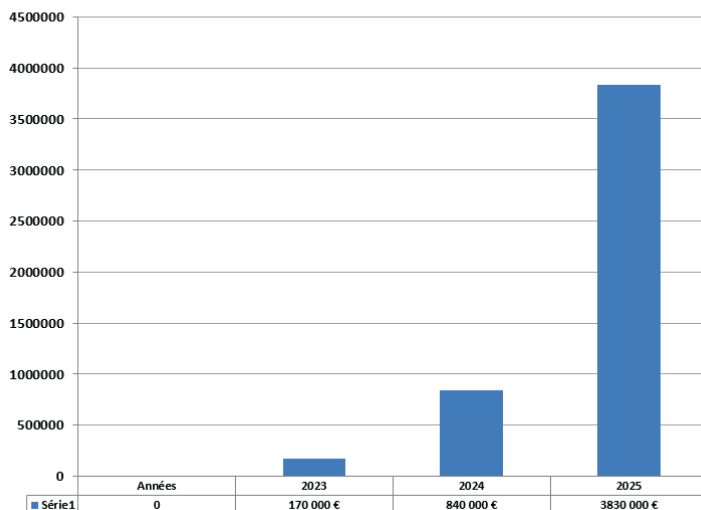
Il reste aussi à intégrer tous les investissements d'entretien général de la commune. Le PPI permet la programmation financière sur la durée restante du mandat des investissements

Les montants des investissements présentés dans le PPI sont évalués en coûts réels sans tenir compte des subventions demandées / obtenues.

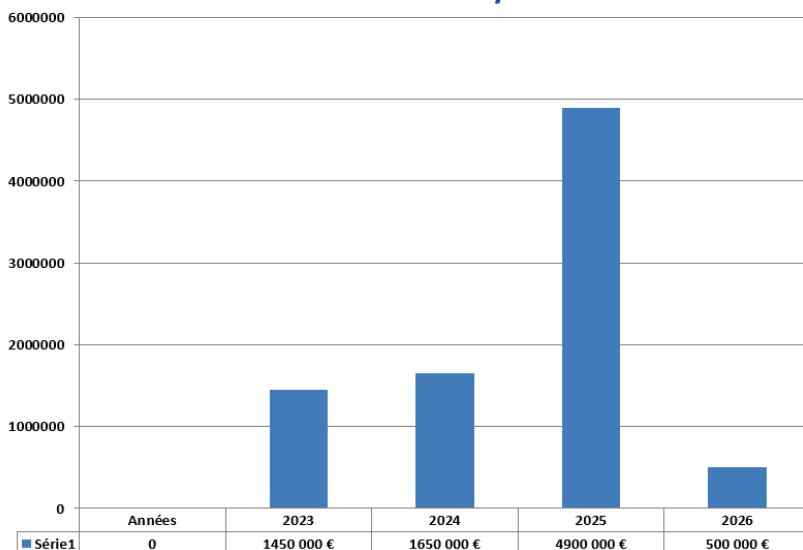
Pour faire face à ces investissements importants mais nécessaires et compte tenu des subventions, la commune doit à la fois agir sur 3 leviers :

- continuer à maîtriser ses dépenses,
- maintenir sa capacité d'autofinancement,
- émettre un nouvel emprunt en 2025 (après celui de 2024).

Autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation de l'école élémentaire (AP/CP) en TTC



PPI 2023 / 2026



TAUX D'IMPOSITION ET TARIFS 2025

Conformément à notre engagement, nous maintenons les mêmes taux d'imposition en 2025 (hors taux d'augmentation décidé par l'Etat concernant les bases fiscales qui s'élève à 1,7 % en 2025) :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,24 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,41 %

NOUVEAUTE pour l'année 2025 : CANTINE à 1 € (voir article dédié à ce sujet dans ce bulletin)

Le tarif de 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

Ce tarif permettra aux familles éligibles de pouvoir bénéficier d'un tarif très bas pour la cantine de leurs enfants. Ce dispositif sera mis en place dès la rentrée en septembre 2025 uniquement pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour chaque repas à 1 €, la commune bénéficie d'une compensation financière par l'Etat. Nous avons donc modifié la tarification et la grille des QF en conséquence uniquement pour la cantine, seule concernée par le dispositif.

Aucun changement de tarif pour les familles dont le QF est > 1 000 €

A part de ce dispositif concernant la cantine tous les autres tarifs du service Enfance Jeunesse sont inchangés.

Les tarifs concernant le cimetière et la location de salles municipales restent

eux aussi inchangés. En ce qui concerne le droit de place (parking des Ratz), nous avons uniquement augmenté le forfait usage de la borne électrique de 0,20€ par jour d'utilisation pour tenir compte du coût facturé à la commune.

Pour tenir compte des difficultés de certains habitants, et faciliter l'utilisation des services municipaux, nous n'avons pas augmenté les tarifs.

Vous retrouverez tous les tarifs sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Mairie > Finances

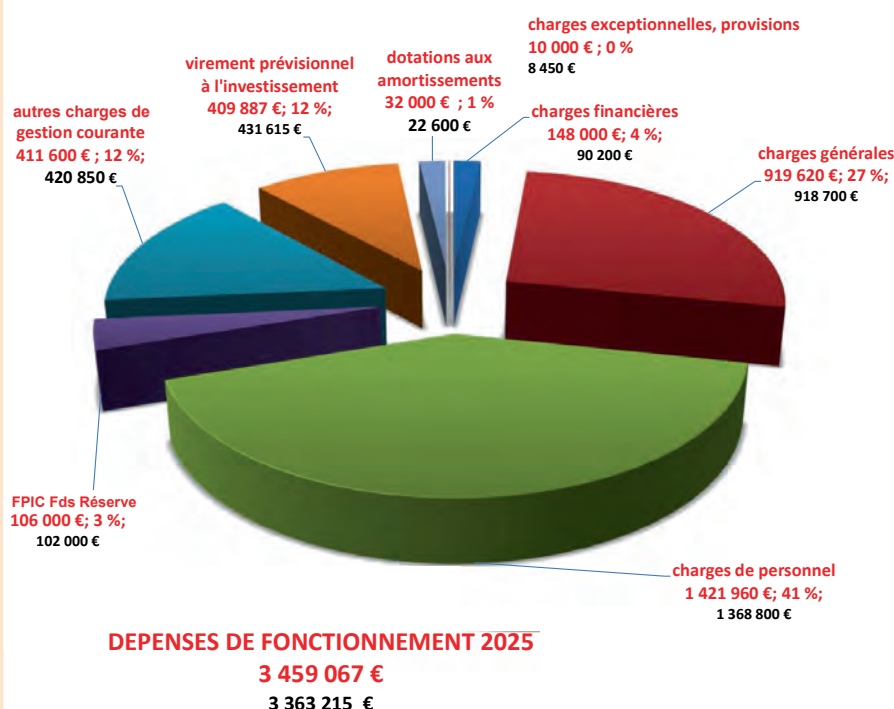
Pour finir, il est aussi important de signaler que la commune subventionne à hauteur de 75 000 € nos associations, les écoles et le CCAS.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

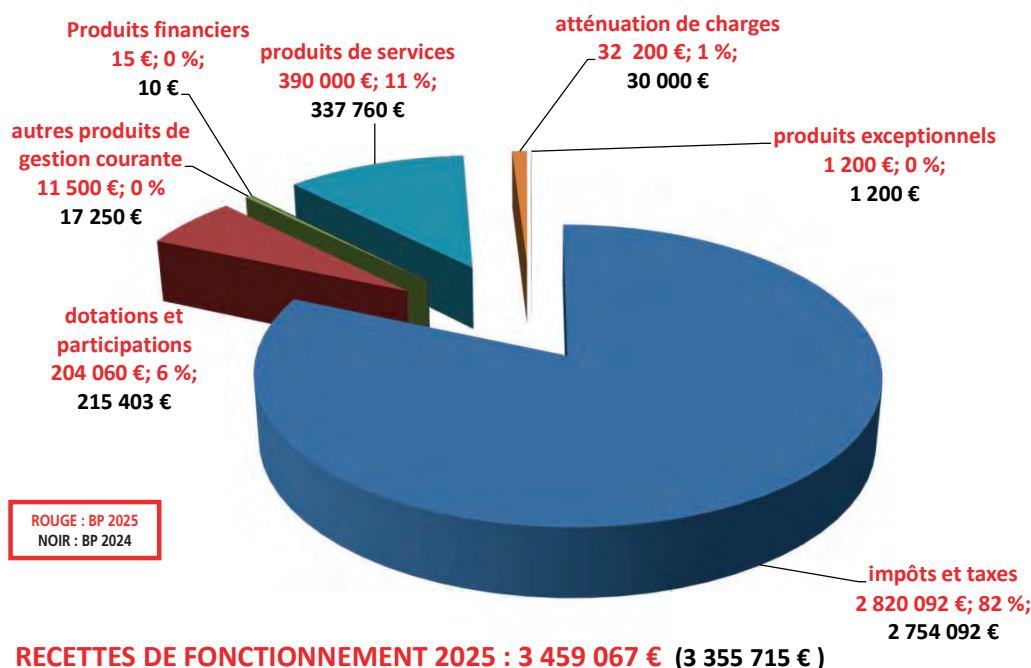
ROUGE : BP 2025
NOIR : BP 2024



Les dépenses budgétées augmentent bien sûr du même montant que l'augmentation des ressources. Pour favoriser l'investissement, nous avons comme objectif de limiter le niveau des dépenses de fonctionnement par une gestion plus efficiente. Nous sommes particulièrement attentifs au budget consacré aux **Ressources humaines** qui constituent 41 % de nos dépenses de fonctionnement (comme l'année dernière). Il faut faire bénéficier nos services de personnels à la fois compétents et en nombre suffisant sans grever trop lourdement nos ressources et en bénéficiant des aides possibles. Nous rappelons la mise à niveau des services dans le domaine de l'enfance-jeunesse (voir ci-dessus) et la hausse mécanique des salaires d'une année à l'autre. Nous rappelons aussi que c'est une réelle volonté de la Mairie de maîtriser la masse salariale tout en voulant répondre aux besoins de la population en termes de services que nous devons satisfaire le mieux possible avec des moyens appropriés.

Les **postes charges générales et autres charges courantes** constituent 39 % de nos dépenses. Nous avons tenu compte de l'augmentation de ces charges suite au prix élevé de l'énergie et des matières premières, de l'augmentation nationale des prix des assurances et aussi des coûts de maintenance. Ces charges incluent le service incendie, l'aide au CCAS de notre Commune et les aides aux associations locales.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



ROUGE : BP 2025
NOIR : BP 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 3 459 067 € (3 355 715 €)

Nous pouvons constater que, contrairement à certaines communes qui touchent une attribution de compensation par rapport à la présence de nombreuses entreprises, **nos recettes sont à 82 %** issues des impôts et taxes. Seules ces recettes nous permettent d'envisager de mettre en œuvre des services nécessaires et de projeter des investissements structurants.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

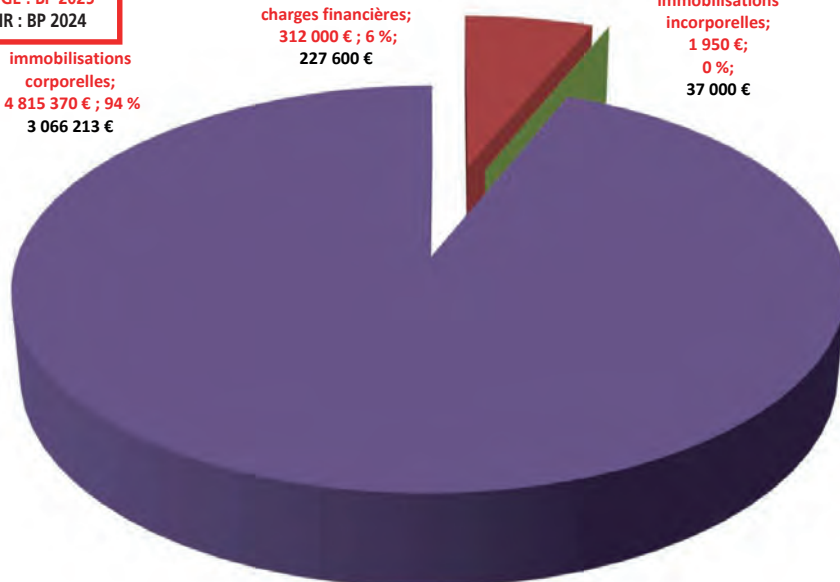
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

ROUGE : BP 2025
NOIR : BP 2024

immobilisations corporelles;
4 815 370 € ; 94 %
3 066 213 €

charges financières;
312 000 € ; 6 %;
227 600 €

immobilisations incorporelles;
1 950 € ;
0 %;
37 000 €



DÉPENSES INVESTISSEMENT 2025 : 5 129 320 € (3 330 813 €)

Il faut remarquer la hausse significative des dépenses d'investissement (+ 54 %) essentiellement due aux travaux de l'école élémentaire (voir ci-dessus programme de rénovation). Les immobilisations corporelles (essentiellement les investissements / projets structurants travaux récurrents et nouveaux) constituent 92 % des dépenses d'investissement (comme l'année dernière avec un budget plus bas).

Le remboursement du capital emprunté ne représente que 6 % du budget (7 % l'année dernière avec un budget moins élevé). Comme nous allons emprunter, ce taux devrait monter.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

solde investissement reporté;
994 584 € ; 19 %
37 735 €

virement prévisionnel de la section de fonctionnement;
409 887 € ; 8 %
431 615 €

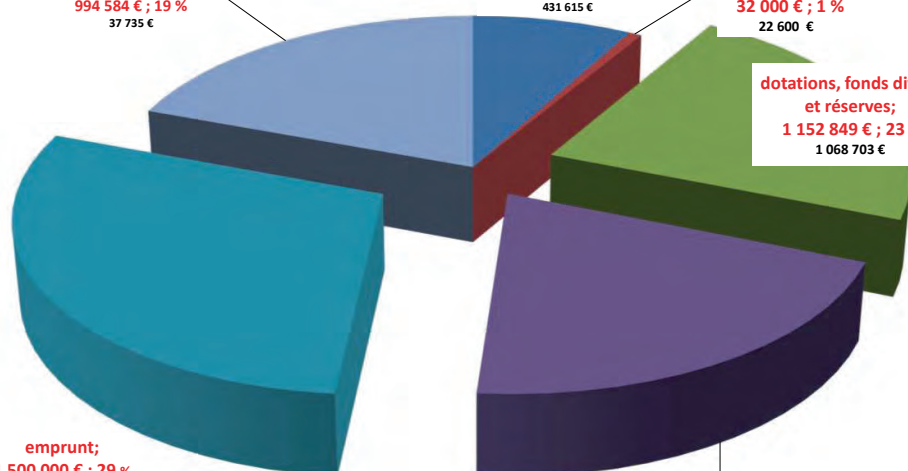
dotations aux amortissements;
32 000 € ; 1 %
22 600 €

dotations, fonds divers et réserves;
1 152 849 € ; 23 %
1 068 703 €

emprunt;
1 500 000 € ; 29 %
1 500 000 €

subventions d'investissement;
1 040 000 € ; 20 %
270 160 €

ROUGE : BP 2025
NOIR : BP 2024



RECETTES INVESTISSEMENT : 5 129 320 € (3 330 813 €)

Pour financer les dépenses prévues, nous avons besoin des recettes...

Il faut remarquer que 51 % des recettes proviennent de l'autofinancement et des recettes de l'exercice précédent, 20 % proviennent des subventions obtenues et versées en 2025 et enfin 29 % du budget provient de l'emprunt que la Mairie va devoir contracter (1 500 000 €).

EN SYNTHÈSE

Nous avons une situation financière saine qui permet une bonne soutenabilité de la réalisation du PPI et de la qualité des services malgré le contexte économique et financier national et international difficile.

ATELIER DE DÉCOUVERTE DES COUCHES LAVABLES



Date : Mardi 13 mai de 18h à 20h

Lieu : en visioconférence

Le Grésivaudan organise un atelier de découverte des couches lavables, gratuit, en visioconférence à destination des familles.

Venez vous faire votre propre idée !

- Économisez entre 500 € et 1 500 € par enfant et par an
- Pas de produits nocifs
- Évitez 1 tonne de déchets

La participation permet aux familles de bénéficier d'un kit d'essai d'1 mois, gratuitement.

+infos et inscription ☎ 04 76 08 03 03

🌐 www.le-gresivaudan.fr/345-passez-aux-couches-lavables.htm

La vie des associations



■ PÂQUES 2025 - UNE CHASSE AUX ŒUFS PAS COMME LES AUTRES !



Date : Dimanche 4 mai entre 10 et 12h

Lieu : Parc des Ecoutoux

Cette année encore, SNEEvents Family vous invite à une matinée pleine de surprises et de gourmandises au Parc des Ecoutoux ! Mais attention... les cloches ont été malicieuses et ont caché les œufs partout. Serez-vous tous les retrouver ?

Petits et grands, enfillez vos baskets et venez équipés pour une chasse encore plus festive !

NOUVEAUTÉ 2025 : UNE VERSION DIGITALE POUR LES ADOS (à partir de 10 ans) ET ADULTES !

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour s'amuser, cette année, nous innovons avec une chasse aux œufs en version digitale ! Une quête pleine de défis et d'énigmes à résoudre, pensée spécialement pour les ados et les adultes. Bien sûr, la chasse traditionnelle reste au programme pour les plus jeunes !

Deux façons de jouer :

- Chasse aux œufs classique pour les petits explorateurs
- Version digitale pour ceux qui aiment les défis et le fun

Inscription obligatoire (6 €)

-> chaque participant repartira avec son œuf en chocolat !

Inscription en ligne sur 🌐 HelloAsso.com ou via le QR code



UN REPAS FESTIF POUR PROLONGER LE PLAISIR !

Après l'effort, place au réconfort ! Dès 12h30, retrouvons-nous pour un grand repas convivial autour d'une paella géante et de sangria (buvette sur place).

Réservation obligatoire pour le repas : tarifs en ligne via le QR Code ou helloasso.com

Date limite des inscriptions : mercredi 30 avril 2025 (places limitées).

Une journée placée sous le signe du partage, de la gourmandise et de la bonne humeur ! Venez nombreux, en famille ou entre amis, et surtout... prêts à relever le défi !

Infos & contact : Christian TOUR ☎ 06 34 39 46 54

✉ snevents.family@gmail.com



■ LES REMUE-MÉNINGS, ACTIVITÉS COGNITIVES



Date : vendredi 16 mai à 14h30

Lieu : Caserne

L'association Amitié Loisirs Tourisme, ALT, vous accueillera avec plaisir lors de ses prochaines sessions d'activités cognitives, les « remue-ménings ».

Ces sessions, gratuites et ouvertes à tous, auront lieu les vendredi 16 mai et vendredi 13 juin à 14h30 à la caserne chemin de la Touvière.

Pour des raisons d'organisation et de capacité de salle, ces

sessions sont limitées à 24 participants.

Vous devez donc vous inscrire par mail à

✉ alt.asso38330@gmail.com, votre inscription vous sera confirmée en retour.

En cas de questions, contactez Philippe GUELORGET

☎ 07 66 82 74 23.



COURSE D'ORIENTATION DE L'APE



Date : samedi 17 mai de 14h à 18h

Lieu : intersection chemin de Pré l'Achard et RD30 (Route de St Pancrasse)



L'Association des Parents d'Elèves de Saint-Nazaire les Eymes organisera sa prochaine Course des Eymes samedi 17 mai 2025, de 14h à 18h.

Il s'agit d'une **course d'orientation familiale**, sport ludique de pleine nature qui demande d'allier la tête et les jambes et permet d'explorer les coteaux de notre commune.

Les participants, seuls ou en groupe, devront relier des points identifiés sur une carte spéciale très précise.

L'édition 2024 fut un très grand succès et de nombreux adultes, ados et enfants attendent impatiemment les nouveaux parcours. Réservez la date !

Nous souhaitons remercier chaleureusement François URVOY pour son investissement au sein de ce projet une année de plus.

Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle édition !

Contact :  ape38330@gmail.com

FORUM DES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE



Date : dimanche 18 mai de 9h à 17h

Lieu : Parc du Bruchet à Meylan



Recrutement – Orientation – Formations – Carrières



Entre 10 000 et 12 000 postes sont à pourvoir chaque année dans la gendarmerie dans plus de 300 métiers.

Dès 9h, une grande partie des métiers de la Gendarmerie sera représentée : des stands permettront de découvrir différents métiers et des démonstrations d'action auront lieu tout au long de la journée. Le centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie, le stand des Cadets de la Gendarmerie seront à votre disposition. Vous pourrez aussi bénéficier d'une petite restauration.

INAUGURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE DE ST ISMIER APRÈS SON "RELEVAGE"



Date : dimanche 18 mai à 18h

Lieu : église de St Ismier



Saviez-vous que l'église de St Ismier contient un des trésors de notre patrimoine culturel local ?

En effet, son orgue, inauguré en décembre 1981, est une véritable œuvre d'art réalisée par l'Ismerusien Michel GIROUD, maître facteur d'orgue. C'est un instrument liturgique, utilisé également pour des concerts.

Il se compose d'environ 1 000 tuyaux activés par 2 claviers et un pédalier de 36 notes !

Son esthétique sonore permet d'interpréter toutes sortes de styles différents.

Des organistes de stature internationale sont venus en jouer à de nombreuses reprises.

Après de bons et loyaux services pendant plus de 40 ans, notre orgue ne pouvait plus donner de concerts et il devenait difficile d'en jouer. Il avait grand besoin de travaux de rénovation (le « relevage »), réalisés de janvier à mars 2025 par Jacques NONNET, facteur d'orgue, dont l'atelier est à Bernin.

Nous souhaitons vous inviter à découvrir ce joyau dans toute sa nouvelle splendeur lors de l'inauguration d'après relevage, qui aura lieu le dimanche 18 mai 2025 à 18h !

Programme :

- Présentation et découverte de l'orgue
- Concert par plusieurs organistes
- Apéritif de l'amitié

Soirée organisée par l'Association Paroissiale de Saint Martin du Manival (APSMM).

Entrée gratuite, pas de réservation

Participation libre au profit des travaux de rénovation de l'orgue.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ORGANISE UNE JOURNÉE « TROC JOUETS »



Date : mardi 20 mai / mercredi 21 mai

Lieu : pôle enfance

Les enfants du conseil municipal organisent avec l'aide de Cloé COURBON, responsable du service Enfance-Jeunesse, et quelques parents volontaires une matinée d'échanges.

Les objectifs visés par les enfants sont :

- d'éviter le gaspillage,
- de permettre de découvrir de nouveaux jeux,
- de discuter et de partager un bon moment avec leurs camarades.

La collecte « nominative » des jouets aura lieu mardi 20 mai de 16h30 à 18h30 au pôle enfance.

La récupération d'un nouveau jeu aura lieu mercredi 21 mai de 9h à 11h au pôle enfance.

Les jeux collectés doivent être en bon état, complets et propres.

Pour le bon fonctionnement de ce projet, il faudrait quelques adultes supplémentaires pour aider à l'encadrement des

enfants. Si vous êtes intéressé, merci d'envoyer un mail à Cloé COURBON ✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Les enfants du CME comptent sur votre participation et sur votre aide !



RETOUR DE L'ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE DANS LES JARDINS DE SAINT-NAZAIRE LES EYMES !



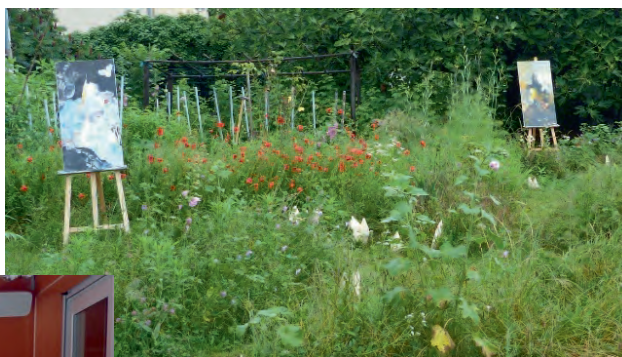
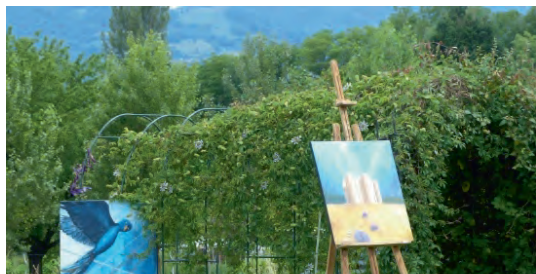
Dimanche 5 mai de 10h à 17h - Lieu : Parc des Aiguinards à Meylan

Après le succès de l'édition précédente, Artistes en Jardin revient cette année pour deux jours d'Art et de Créativité au cœur des jardins privés de Saint-Nazaire les Eymes !

Venez découvrir une multitude de disciplines artistiques, représentées par des Artistes locaux passionnés : peinture, sculpture, photographie, danse et bien plus encore !

Ne manquez pas cette occasion unique de flâner dans des jardins ouverts exceptionnellement pour l'occasion et d'échanger avec des artistes dans un cadre enchanteur.

On vous attend nombreux pour célébrer l'art sous toutes ses formes !



**Les 14 & 15 juin
Artistes en Jardins de particuliers
à Saint-Nazaire les Eymes
Entrée libre et conviviale !**

Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 16 52 24 29

385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

- Accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h
- Accueil physique :
Lundi : 13h-19h
Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Permanence du service urbanisme sur rendez-vous : Lundi : 17h-19h

Services techniques :
☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04
✉ bibliotheque@mairie-sne.fr
Ouverture au public : mardi 16h-18h,
mercredi : 10h30-12h et 17h-19h,
vendredi : 16h-18h, samedi : 10h30-12h.
Pendant les vacances scolaires :
uniquement les mercredis de 16h à 19h.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55
✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26
☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80
✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

☎ 06 02 52 65 73
✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr
Pour plus d'informations :
www.le-gresivaudan.fr/86-relais-petite-enfance.htm

MÉDECINS

Cabinet Clément BÉTRANCOURT
et Hélène BEAUMONT
☎ 04 76 52 75 22
Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32
Médecin de garde :

En semaine à partir de 20h ☎ 15

Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)
☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

CONSEILS MÉDICAUX ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7 ☎ 04 38 70 17 01 ou sur rdvasos.fr

SAMU ☎ 15

NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112

URGENCE pour les personnes sourdes/ malentendantes ☎ 114

CENTRE ANTI-POISON (LYON) ☎ 04 72 11 69 11

URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115

ENFANCE EN DANGER 24h/24 ☎ 119 et

www.allo119.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ☎ 3919

INFIRMIÈRES À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97

Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78

Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

KINESITHERAPEUTE

Magali CHARNAY ☎ 04 76 52 40 20

Urgences respiratoires ☎ 15

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET

28, chemin de la Touvière

☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique

Trouble du comportement alimentaire

Nathalie HALLOUET, 68 chemin du Retour

☎ 06 80 46 86 23

PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI, 229 chem. des Drogeaux

☎ 06 75 70 43 11

PSYCHOTHERAPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

PHARMACIE

Pharmacie de Saint-Nazaire-les-Eymes

☎ 04 76 52 20 17

Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

HANDICAP

N° vert unique : information, accompagnement, orientation, recherche de solutions

☎ 0 800 360 360

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

URGENCES VETERINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115

www.urgences-veterinaires.fr

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38

www.enedis-prevenance.fr

Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎ 08 00 47 33 33

EAU POTABLE urgences

7j / 7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G, 1846 rue de Belledonne
Crolles ☎ 08 00 94 11 03 www.tougo.fr

TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

POMPIERS ☎ 18

SECOURS MONTAGNE ☎ 112

HARCELEMENT A L'ECOLE ☎ 3018

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

VIGILANCE METEO www.vigimeteo.com

QUALITE DE L'AIR N° azur : 08 10 80 07 10

www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire ☎ 08 92 70 57 05

OPPOSITION chéquier ☎ 08 92 68 32 08

Conciliateur médiateur de justice

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h mairie de Saint-Ismier
sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

Permanence de l'Avocat

Le 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

Centre médico-social

53 route de Barraux, Barraux

☎ 04 56 58 16 00

Aide démarches administratives

Mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} décembre 2024 le ramassage en porte à porte a été remplacé par de l'apport en points de proximité, dits Points d'Apport Volontaire (PAV).

Pour connaître les emplacements des PAV sur la commune : www.le-gresivaudan.fr/287-saint-nazaire-les-eymes.htm

DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45

Les plus proches :

- CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier

- ST-ISMIER Chemin du Vergibillon (Voie en S)

Pour Saint-Ismier et Crolles, ouverture du

lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Renseignements : www.le-gresivaudan.fr

Pharmacies de garde



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine : Pour trouver la pharmacie de garde : www.servigardes.fr

- Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) - Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

MAI 2025

Ve 2 Pharmacie de BERNIN

Lu 5 PHARMACIE de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot)

Ve 9 PHARMACIE CENTRALE (Domène)

Lu 12 PHARMACIE de la DENT DE CROLLES (Crolles)

☎ 04 76 08 03 19

☎ 04 76 71 43 36

☎ 04 76 77 23 46

☎ 04 76 08 92 81

Ve 16 PHARMACIE des CHARMETTES Domène

Lu 19 PHARMACIE FONTAINE AMELIE (St Ismier)

Ve 23 PHARMACIE de CHAMP

Lu 26 PHARMACIE de Saint-Nazaire les Eymes

Ve 30 PHARMACIE SILVESTRE (Domène)

☎ 04 76 77 44 59

☎ 04 76 52 28 62

☎ 04 76 71 40 75

☎ 04 76 52 20 17

☎ 04 76 77 23 08